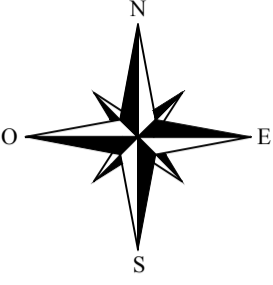


Caractéristiques techniques de base :

- Altitude de référence : 318,1 mètres NGF
- Piste revêtue 05/23 : 1200 x 23 m
- Périmètre d'appui : 1320 x 80 m
- Chiffre de code : 2
- Extrémité 05 : approche à vue (seuil décalé de 279 m)
- Extrémité 23 : approche à vue



- Piste revêtue et seuil décalé
- Limite des surfaces de dégagement
- Intermédiaire des surfaces de dégagement
- Cote altimétrique des surfaces de dégagement (mètres NGF)
- Limites de communes
- Nom de la commune

Adaptations ponctuelles des surfaces (avant fait l'objet d'une étude d'évaluation d'obstacles)

- Obstacle artificiel isolé
- Route (gabarit routier)
- Zone projet doublement RN7

Obstacles dépassant les cotes limites autorisées par les servitudes après adaptations

- Arbre isolé
- Forêt ou haie

 **MINISTÈRE CHARGÉ DES TRANSPORTS**
Liberté
Égalité
Fraternité

 **dgac** direction générale de l'Aviation civile

Aérodrome de LAPALISSE - PERIGNY (LFHX)

PROJET DE PLAN DES SERVITUDES AERONAUTIQUES DE DEGAGEMENT

A2 - PLAN DE DÉTAIL

Numéro	Echelle	Date
PPSA-A2_SNIA_LFHX_3	1 : 10 000	Décembre 2020

Observations / Modifications :
Projet de PSA - Index 3 :
modification pour prise en compte du projet de doublement de la RN7

Etablissement du plan :
Service National d'Ingénierie Aéroportuaire
Département Programmation Environnement Aménagement
siège : 82, rue des Pyrénées - 75970 PARIS cedex 20
site Méditerranée : 1, rue Vincent Auriol CS 90890 - 13627 Aix-en-Provence cedex 1

Chef de projet : Jean Noël HERBEY
Chargée d'études : Fabienne CAILLY

Projection du plan : Lambert 93

Fonds cartographiques : SCAN 25 © © IGN

Approuvé par arrêté ministériel en date du

